

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 9 juin 2026

Le neuf juin deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le trois juin deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	14
votants :	15
absents :	01

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés : M LEON

Absents qui ont donné pouvoir : M LEON pouvoir à M LEDAIN

Secrétaire de séance : Mme BARBEDETTE Christelle

N°2026060 - Objet : VENTE CHEMIN RURAL N°45 LES VASSEAUX CADASTRE SECTION 1402 A M CLEMENT Dominique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le chemin rural n°45 LES VASSEAUX cadastré 1402, situé sur le territoire de la commune, n'est plus affecté à l'usage du public et ne présente plus d'utilité pour la desserte ou la circulation.

Monsieur CLEMENT Dominique, propriétaire riverain, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette emprise afin de régulariser la situation foncière de sa propriété.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de procéder à la cession de ce terrain au profit de M CLEMENT Dominique, au prix de 0,46 € TTC le mètre carré.

La superficie concernée est de 384 m², soit un montant total de 176,64 € TTC.

Il est précisé que les frais de notaire, de bornage et tous frais annexes seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- CONSTATE la désaffectation du chemin rural n°45 – LES VASSEAUX cadastré section 1402 ;
- DÉCIDE de vendre une emprise de 384 m² à M CLEMENT Dominique au prix de 0,46 € TTC par mètre carré, soit 176,64 € TTC ;
- PRÉCISE que l'ensemble des frais liés à cette cession sera à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
Christelle BARBEDETTE**

Fait et délibéré le 9 juin 2026
Pour extra-conforme,
HAMEL Claude, Maire

